



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Grève des médecins libéraux

Question au Gouvernement n° 1144

Texte de la question

GRÈVE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Mme la présidente . La parole est à M. Olivier Fayssat.

M. Olivier Fayssat . Hier a commencé une grève des médecins – je pense que ça ne vous a pas échappé. On dit que, quand on lui montre la lune, le fou est celui qui regarde le doigt. Quand les médecins montrent leur découragement, le macroniste est celui qui regarde la grève.

Ce que vous devriez voir aujourd'hui, c'est qu'une petite majorité dans l'hémicycle ne convainc pas toujours les acteurs du terrain et que votre PLFSS est une défaite pour les patients, pour notre système de santé et pour les médecins.

Comme l'UDR et le RN, ces médecins disent non aux tarifs des actes médicaux qui pourraient être imposés par voie réglementaire. Ils disent non à la fin du remboursement des prescriptions des médecins non conventionnés en secteur 3. Ils disent non à la hausse de la taxe sur les complémentaires santé, qui augmentera mécaniquement les cotisations des mutuelles pour chaque patient.

Les médecins s'opposent à toutes les mesures fragilisant la médecine libérale, comme nous l'avons fait lors des deux lectures du PLFSS en défendant des amendements de suppression portant notamment sur l'article 24, qui permettait une baisse unilatérale des tarifs d'imagerie médicale, de radiothérapie et de dialyse, sur l'article 25, qui augmentait les franchises pour les soins dentaires, sur l'article 26, qui instaurait une surcotisation sur les revenus tirés de l'activité des médecins conventionnés hors secteur 1, et sur l'article 18, qui prévoyait une augmentation des franchises médicales.

Le groupe UDR ne cesse de le répéter : la solution n'est jamais l'interdiction ni l'obligation, mais plutôt l'incitation. Ce n'est pas une petite majorité de députés qu'il fallait motiver, mais plutôt les médecins, les soignants.

Ma question est donc la suivante : avez-vous commencé à réfléchir à des mesures coercitives que vous pourriez prendre dans le PLFSS pour 2027 afin d'imposer à des milliers d'étudiants découragés de se lancer dans dix ans d'études de médecine ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Ce budget de la sécurité sociale, dont vous regrettez l'adoption, prévoit un relèvement de l'Ondam à 3,1 %. Cela signifie que les dépenses d'assurance maladie permettent d'avoir des tarifs hospitaliers stables au 1er janvier. Vous ne l'avez pas voté. J'ajoute qu'il crée aussi un congé supplémentaire de naissance.

À l'instant, sur Twitter, votre président de groupe vient de dénoncer le fait que nous n'écoutons pas assez les médecins. Pourtant, ce budget prévoit 340 millions d'euros de crédits pour revaloriser leur rémunération.

Je le dis avec gravité et humilité : la démographie médicale actuelle, qui rend difficile l'accès aux soins, est le fruit des décisions prises au cours des dernières années.

Nous avons besoin de l'ensemble des médecins de ce pays, qu'ils soient salariés ou libéraux. Si nous devons être à leur écoute, nous devons aussi maîtriser les dépenses de l'assurance maladie, qui finance notre protection sociale. Autrement, nous ne pourrions plus protéger les Français.

Dans cette situation, il y a les gens qui font des discours, comme vous, et il y a ceux qui font face à la réalité et qui essaient d'avancer, de tirer le meilleur des mesures prévues par ce budget de compromis.

Vous me demandez si nous envisageons des mesures coercitives. Je vous propose d'aller voir ces mêmes médecins que votre président de groupe défend sur Twitter, et de leur parler de coercition : ils seront ravis d'entendre cette proposition !

Nous devons être aux côtés des professionnels de santé, parce que nous avons besoin d'eux pour accompagner le vieillissement de la population.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Fayssat](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1144

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 janvier 2026